

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 2 relatif à la fixation des tarifs dans la limite de 500€ par droit unitaire et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune,

CONSIDERANT que la commune de Forcalqueiret organise une soirée tartiflette / karaoke le samedi 8 mars 2025 à 20h à la salle des fêtes de la Farandole,

DECIDE :

Article 1 : de fixer le prix du repas / soirée karaoke à 20 € par adulte et 12 € par enfant.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Forcalqueiret le 11.02.2025,



Le Maire, Gilbert BRINGANT